



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**Arrêté de police de la circulation**

AUTORISATION DE STATIONNEMENT  
ROUTE BARRÉE

**SARL CRV PATRIMOINE**

Le 7 Avril 2025 entre 8 h et 12 h 00

189 Avenue Frédéric Mistral

**Arrêté n° 2025/03/47**

Le Maire de la Commune de Valergues,

**Vu** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales

**Vu** la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'état,

**Vu** les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la route et de la voirie routière,

**Vu** le code de la sécurité intérieure,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I-4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription absolue, approuvé par l'arrêté interministériel du 7 Juin 1977 modifié,

**Vu** la demande d'arrêté de Police de la circulation faite le 27 Mars 2025, par (dénommé le demandeur) SARL CRV PATRIMOINE représentée par M. CAMURATI Samuel, 1, Rue du Four – 30 250 AUJARGUES concernant des travaux de « DEPOSE ET REPOSE DE PILIERS DE PORTAIL » 189 Avenue Frédéric Mistral - 34130 VALERGUES,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité sur les voies et places publiques de la commune,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'autoriser SARL CRV PATRIMOINE à occuper la voie publique à hauteur du 189 Avenue Frédéric Mistral - 34130 VALERGUES le 7 Avril 2025 de 8 h 00 à 12 h 00,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, Avenue Frédéric Mistral - 34130 VALERGUES le 7 Avril 2025 de 8 h 00 à 12 h 00,

**ARRETE**

**Article 1er** : L'entreprise SARL CRV PATRIMOINE, est autorisée à occuper la voie publique Avenue Frédéric Mistral - 34130 VALERGUES, le 7 Avril 2025 de 8 h 00 à 12 h 00,

**Article 2** : Le stationnement sera strictement interdit et la circulation sera interdite sauf riverains et services de secours, Avenue Frédéric Mistral - 34130 VALERGUES, le 7 Avril 2025 de 8 h 00 à 12 h 00,

**Article 3** : Une signalisation réglementaire sera positionnée de part et d'autre des zones impactées par les travaux et les moyens nécessaires à la sécurisation et à l'information des usagers, des intervenants... seront mis en œuvre par SARL CRV PATRIMOINE.

- Une signalisation de type KC1 « ROUTE BARREE – sauf riverains » sera positionnée de part et d'autre des zones de travaux,
- Une signalisation de type KC1 « ROUTE BARREE à XXX mètres » sera positionnée à l'angle de l'Avenue Frédéric Mistral / Route de Lansargues – RD 105.

La signalisation est à la charge de SARL CRV PATRIMOINE.

**Une attention particulière sera portée afin d'assurer la circulation des gros gabarits et tout particulièrement les transports en commun pour le maintien du service.**



**Article 4 :** Cet arrêté est délivré à titre personnel et ne peut être cédée. Elle devra impérativement être en possession des chauffeurs pour présentation en cas de contrôle.

**Article 5 :** L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

**Article 6 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 8 :** Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état. De même la voirie sera entièrement nettoyée et les éventuelles repères et marquages au sol seront totalement effacés.

**Article 7 :** Le non-respect de présent arrêté et des règles de sécurité, liées aux mouvements de véhicules, entraînera l'annulation immédiate de la dérogation. Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

**Article 8 :** Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, diffusé sur le site internet de la Commune et **communiqué aux riverains par le demandeur.**

Valergues, le 31 Mars 2025

Le Maire, Gérard LIGORA

